



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

illettrisme

Question écrite n° 89783

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le financement de l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (Apfée). En effet, l'Apfée porte l'ingénierie de dispositifs intervenant dans les écoles de nos quartiers prioritaires et favorisant l'apprentissage des savoirs de base pour les jeunes élèves en difficulté. Or, à la suite de son conseil d'administration du 7 juillet 2010, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a supprimé sa dotation annuelle, remettant ainsi en cause la déclinaison d'activités essentielles telles que les clubs Coup de pouce-clé. Par ailleurs, l'absence de subvention implique le dépôt de bilan de l'association, près de la moitié des financements provenant de fonds publics *via* l'ACSé, l'autre moitié provenant de mécénat. Aussi, il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de pérenniser les dispositifs nécessaires mis en place.

Texte de la réponse

L'Association pour favoriser une école efficace (Apfée), créée en 1984, est devenue en 2007 l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école. Elle a pour finalité d'obtenir, pour tout enfant, le droit à un parcours de réussite scolaire. Pour développer et assurer ses actions, l'Apfée s'efforce de développer un mécénat éducatif de grande ampleur. Dans ce but, elle a notamment créé les clubs « Coup de Pouce Clé » (clubs de lecture et d'écriture). Outil de prévention de l'échec de l'apprentissage de la lecture, les clubs « Coup de Pouce Clé » sont destinés à des enfants du cours préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de lecture. Cette méthode axée sur l'écriture et l'expression orale favorise également le rapprochement de l'école et des familles. En effet, les parents assurent l'accompagnement à l'apprentissage de la lecture en dehors du temps scolaire, dans les murs de l'école, avec des enseignants ou des animateurs et en coordination avec les équipes éducatives qui garantissent un bon fonctionnement des actions et s'assurent de leur efficacité. Les clubs « Coup de Pouce Clé » sont portés par des acteurs locaux (collectivités locales, associations,...), notamment dans les communes participant au programme de réussite éducative ou signataire d'un contrat urbain de cohésion sociale. Le coût du fonctionnement est assuré le plus souvent, *via* les communes, notamment par des crédits déconcentrés de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ainsi que par des crédits du ministère de l'éducation nationale depuis la mise en place de l'accompagnement éducatif. Le conseil d'administration de l'ACSé a décidé en octobre 2010 d'accorder à l'Apfée une subvention nationale de 800 000 euros au titre de 2010, qui s'ajoute aux soutiens financiers de l'ACSé attribués au niveau local, par les préfets de département, aux clubs « Coup de Pouce Clé » en collaboration avec les collectivités territoriales, soit 6 Meuros environ. Cette subvention nationale a été calculée au regard de l'action menée par cette association dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de lui permettre de former les intervenants sur les clubs « Coup de Pouce Clé ». En 2009, l'Apfée a fait l'objet d'un audit commandité par l'ACSé. Les recommandations de cet audit l'ont invitée à limiter ses coûts de gestion, en particulier salariaux, et à maintenir le coût d'ingénierie, rapporté au nombre d'enfants, à 300 euros. De plus, l'éducation nationale a mis en place en 2007 l'accompagnement éducatif hors temps scolaire, qui comporte notamment l'aide aux devoirs. Ce dispositif a été généralisé à tous les collèges et aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008. La

demande de l'Apfée s'est donc inscrite dans un contexte marqué par de nouveaux dispositifs éducatifs exigeant la volonté de privilégier les actions territorialisées, notamment à l'échelon départemental par rapport aux actions financées au niveau national, et un contexte de contraintes budgétaires. Ce faisant, conscient de l'attachement de certaines collectivités à l'opération « Coup de Pouce Clé » et de son intérêt pour les familles de la politique de la ville, le ministre de la ville a proposé au président de l'Apfée de pérenniser son action dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89783

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10747

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5247